

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 septembre 2016**

**Rapporteur :  
Monsieur Yves GENTRIC**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/09/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2016 (accusé de réception du 28/09/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession de la propriété 23 rue du Père Hardouin à l'OPAC**

**Dans le cadre du projet d'aménagement du futur secteur d'habitat de Kervalguen, il est proposé de céder à l'OPAC la propriété 23 rue du Père Hardouin au prix de 127 800 euros.**

\*\*\*

Suite à une décision de préemption, la ville de Quimper a acquis la propriété bâtie sise 23 rue du Père Hardouin, cadastrée section IM n° 94, d'une surface globale de 800 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition a été réalisée afin de pouvoir créer un accès secondaire vers le futur secteur d'habitat de Kervalguen qui sera aménagé par l'OPAC.

Par ailleurs, la maison pourrait être conservée afin de réaliser un logement social en PLAIA.

Aussi, il est proposé de céder cette propriété à l'OPAC de Quimper Cornouaille au prix de la préemption, soit 127 800 euros.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – de valider le principe de la vente de la propriété 23 rue du Père Hardouin à l'OPAC de Quimper Cornouaille au prix de 127 800 euros ;

2 – d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.